

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION ANNEE 2019

COMPTE ADMINISTRATIF

Section de fonctionnement

	En Euros
Recettes année	591 085,58
Dépenses année	465 957,86

Résultat année	125 127,72

Résultat antérieurs R002	45 788,93
--------------------------	-----------

Excédent cumulé	170 916,65

Déficit cumulé	

section d'investissement

Recettes année	480 171,50
Dépenses année	528 785,98

Résultat année	-48 614,48
----------------	------------

Résultat reporté R001	-170 697,44
-----------------------	-------------

Résultat cumulé	déficit	-219 311,92
	excédent	

Concernant le budget principal, le compte de gestion, présentée par la trésorière, est identique au compte administratif de la commune.

Affectation du résultat de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement doit en priorité être affecté au financement de la section d'investissement

Résultat excédentaire d'investissement		0,00
Résultat déficitaire d'investissement		-219 311,92
prise en compte des restes à réaliser :	*dépenses	-381 320,83
	*recettes	429 844,04
excédent de financement réel		
besoin de financement réel		
		170 788,71

Affectation du résultat 2019 Au budget Primitif 2020		170 788,71	en investissement(1068)
		127,94	R002

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit ;

Couverture du besoin de financement de l'investissement ;	170 788.71
Restes sur excédent de fonctionnement :	127.94

COMPTE ADMINISTRATIF BOULANGERIE

Exercice 2019

Section de fonctionnement

		En €uros
Recettes année		10 019,09
Dépenses année		2 672,41
Résultat année		7 346,68
Résultat antérieurs R002		
Excédent cumulé		7 346,68
Déficit cumulé		

section d'investissement

Recettes année		7 698,75
Dépenses année		4 968,47
Résultat année		2 730,28
Résultat reporté R001		-9 736,04
Résultat cumulé		7 005,76
	déficit excédent	

Concernant le budget annexe de la boulangerie, le compte de gestion, présentée par la trésorière, est identique au compte administratif de la commune.

Affectation du résultat de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement doit en priorité être affecté au financement de la section d'investissement

Résultat excédentaire d'investissement		0,00
Résultat déficitaire d'investissement		7 005,76
prise en compte des restes à réaliser :	*dépenses	
	*recettes	
excédent de financement réel		
besoin de financement réel		7 005,76

Affectation du résultat 2019
Au budget Primitif 2020

7 005,76	en investissement(1068)
340,92	R002

Le Conseil Municipal à l'unanimité à adopter cette affectation.

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION et D'ENERGIE :
participation aux dépenses de fonctionnement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze demande à la commune une participation aux dépenses de fonctionnement de 7162.97 € au titre de l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par un vote à main levée :

- Décide que cette somme de 7162.97 € soit mise en recouvrement direct par les Services Fiscaux comme les années précédentes.